



FORUM CITOYEN du 28 juin 2014

● Résumé des échanges

Les propos retranscrits dans ce document n'engagent que leurs auteurs.
Les positions et propositions qui suivent correspondent aux échanges du 28 juin 2014
et en aucun cas à des décisions des élus de la Communauté de communes.

SOMMAIRE

DEROULEMENT DE LA MATINEE	2
INTRODUCTION	3
ATELIER 1 - HABITER.....	4
ATELIER 2 - TRAVAILLER	7
ATELIER 3 – PRENDRE EN COMPTE L’ENVIRONNEMENT	12
ATELIER 4 – PROFITER DU CADRE DE VIE	17
CONCLUSIONS	20
LISTE DES PARTICIPANTS	22

DEROULEMENT DU FORUM

A partir de 8h30 **Accueil**

9h15 – 9h40 **Introduction générale (en plénière)**

Mot d’accueil de M. FLAMENGT, Président de la CCPS
Présentation du diaporama par M. ANCIAUX, agence de communication EXALTA
Compléments de M. FLAMENGT, assisté de Mme DERVAUX, Directrice Générale
des Services de la CCPS, sur le calendrier et les objectifs de la procédure

9h45 – 11h20 **Discussions en ateliers thématiques**

Présentation d’un diaporama de diagnostic thématique
Echanges, questions et propositions
Préparation de la contribution de l’atelier à la séance plénière

11h30 - 12h30 **Bilan des discussions (en plénière)**

Présentation du bilan des échanges de chaque atelier par un habitant rapporteur

A partir de 12h30 **Verre de l'amitié**

INTRODUCTION

MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DE LA CCPS

- ⇒ **Pourquoi un PLU intercommunal ?**
- ⇒ **Pourquoi un forum citoyen ?**

Compétente en matière de planification urbaine depuis sa création, la Communauté de communes du Pays solesmois a aujourd'hui l'obligation réglementaire d'élaborer un Plan local d'urbanisme intercommunal. Cette procédure permettra par ailleurs de réaliser des économies financières concernant la mise en conformité des documents d'urbanisme avec le Schéma de cohérence territoriale du Cambrésis, obligatoire d'ici 2016 (une procédure au lieu de 15).

Face aux interrogations concernant l'avenir de notre territoire (contexte de fusion des collectivités) et donc du futur PLUI, il est important de rappeler que cette procédure permettra à la CCPS d'avoir du poids dans les rapports avec les territoires voisins. De plus, le PLUI sera appliqué tant que la nouvelle intercommunalité constituée n'aura pas élaboré le PLUI correspondant à son périmètre, tout comme les documents d'urbanisme communaux des communes de la CCPS restent en vigueur tant que le PLUI n'est pas approuvé (ensuite, ce dernier les remplacera).

Le PLUI concerne tous les citoyens, tout le monde devrait donc se sentir concerné par son élaboration. C'est pourquoi la CCPS souhaite multiplier les occasions et les supports pour permettre aux habitants de prendre connaissance mais aussi de contribuer au document au fur et à mesure de la procédure. Chaque intervention sera prise en considération.

Le document est actuellement en phase de diagnostic. Des échanges avec les Conseils municipaux et les instances communautaires ont déjà été effectués : il s'agit désormais de partager les enjeux identifiés afin de réfléchir aux réponses qui peuvent y être apportées dans le futur Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Evolution de la population, nouveaux modes de vie, besoins en logement et en équipements... autant de thématiques qui ont été évoquées lors de cet atelier pour définir ensemble ce que peut apporter le PLUi à notre façon d'habiter le territoire.

ECHANGES ET PROPOSITIONS

⇒ **Comment adapter l'offre de logements aux besoins et à l'évolution de la population ?**

- Avant de penser à construire de nouveaux logements, certains participants estiment qu'**il faut d'abord faire en sorte de diminuer le nombre de logements inoccupés.**
=> Cela contribue à densifier et à améliorer le cadre de vie, sans nécessairement étendre les zones urbaines.
=> Bien souvent, les logements vides sont dégradés donc il faudrait pouvoir les rénover avant de les proposer à la location pour les rendre plus attractifs.

INFORMATION TECHNIQUE

Sur le territoire de la CCPS, le taux de vacance moyen est de 7,17% en 2009. A titre de comparaison, quel est le taux de vacance à l'échelle du département ?

En 2011, le taux de vacance était de 6,2 % dans le département du Nord.

- Certains s'interrogent sur **le devenir des logements vides et anciens qui ne sont plus adaptés aux attentes des ménages d'aujourd'hui** et proposent de **les redécouper de manière intelligente et adaptée** pour répondre aux besoins actuels (familles monoparentales, personnes âgées...).

INFORMATION TECHNIQUE

57,3% des logements anciens construits ont été avant 1949 d'où des performances énergétiques moindres. Ces maisons n'ont-elles pas pu être rénovées entre temps ?

La réhabilitation est rendue difficile par la taille de ces logements. Il s'agit là d'un enjeu important. Le PLUi pourrait encourager les propriétaires à intervenir sur l'isolation de l'habitat ancien sous forme de conseils.

- Partant du constat que les personnes âgées occupent parfois des logements surdimensionnés et coûteux à entretenir, alors que ces logements pourraient être proposés à des familles, les participants soulèvent la nécessité de **créer une offre de logements adaptés aux personnes âgées** (autre que les EHPAD et solutions privées).

Pour cela, les participants proposent :

=> De **reconvertir les friches artisanales** (*plain-pied et découpage facile*)

=> D'encourager **les projets avec des opérateurs**

=> De **privilégier le système locatif** (en louant son bien, la personne âgée peut accéder à un logement en location adapté à ses besoins)

LE DEBAT CONTINUE – REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIERE

A propos de l'occupation par les personnes âgées d'habitation surdimensionnée, une participante rappelle l'importance de disposer d'une offre plus adaptée. Il s'agit d'avoir une réflexion au sein de la commune où la personne âgée réside et de lui proposer un logement adapté sans changer son environnement et ses habitudes.

=> Ce sont des questions de culture, ça va se faire progressivement.

=> On peut aussi envisager un redécoupage de la maison pour que la personne âgée reste chez elle et qu'elle puisse louer une partie de son bien.

- Un des enjeux soulevés par les participants est de **développer la ville sur elle-même** pour ne pas utiliser les espaces agricoles et naturels, même si « *quand on vit à la campagne, ce n'est pas pour habiter les uns sur les autres.* »

Pour cela, plusieurs propositions ont été formulées par les participants :

=> **utiliser les habitats existants** (« renouvellement urbain ») et les « dents creuses » (espaces libres en secteur urbain)

=> **prévoir les zones d'extension de l'urbanisation en limite de zones déjà urbanisées et équipées** en réseau.

⇒ **Quels équipements développer pour répondre aux besoins actuels et à venir des habitants de la CCPS ?**

- Certains remarquent que **l'offre culturelle est déjà bien répartie sur le territoire** : programmation culturelle annuelle d'une vingtaine de spectacles sur toutes les communes de la CCPS et équipements de proximité sur quasiment toutes les communes.
- Concernant les équipements, plusieurs pistes ont été évoquées :
 - ⇒ **Aménager des liaisons douces** pour faciliter et sécuriser l'utilisation du vélo (pistes cyclables séparées de la route)
 - ⇒ **Soutenir le développement du covoiturage** entre particuliers
 - ⇒ **Développer et entretenir les chemins de randonnées** (laissés à l'abandon depuis que les engins agricoles ne les utilisent plus) car ils constituent un point d'attractivité de notre territoire.

⇒ **Comment conserver le rôle central de Solesmes/Saint-Python tout en veillant à l'accès de tous aux équipements ?**

- Pour beaucoup de participants, **la centralisation n'est pas un problème, c'est un atout**. Il est logique que les grands équipements s'installent à Solesmes. Pour justifier ce point de vue, ils développent les arguments suivants :
 - ⇒ Le territoire n'est pas très grand donc ce n'est pas gênant de faire quelques kilomètres pour aller à Solesmes.
 - ⇒ Cela permet d'éviter de multiplier les déplacements.
- Certains émettent toutefois la **possibilité de développer deux offres de services** : une pour les communes du Nord et l'autre pour les communes du Sud.
- Par contre, ils soulignent la **nécessité que tout le monde ait accès à ces équipements**. Le LALP (lieu d'accueil de loisirs de proximité), basé à Solesmes, est cité en exemple : 40% des jeunes qui le fréquentent viennent des autres communes de la CCPS. Il y a **besoin de réfléchir à une solution de déplacement pour ces jeunes** qui ont moins de 18 ans.

Emploi, formation, commerces de proximité, circuits courts : cet atelier a permis de réfléchir aux problématiques du développement économique du Pays solesmois, quel que soit le secteur d'activité (agricole, industriel, tertiaire).

ECHANGES ET PROPOSITIONS

⇒ **Comment préserver l'activité économique sur le territoire et favoriser son dynamisme ?**

- **Si on veut attirer les entreprises, il faut avoir du foncier à proposer.** Les entrepreneurs demandent à être sur la route de Vendegies-sur-Ecaillon (très passante) mais il n'y a plus de terrain disponible à cet endroit-là.
=> Certains proposent d'**utiliser les friches pour augmenter le foncier disponible** (politique de résorption des friches avec réutilisation des locaux)
- Quelques participants formulent le constat que **les personnes qui vont travailler en ville, à Valenciennes notamment, restent faire leurs courses sur place** et ne les font plus dans leur village de résidence ou à Solesmes.
- D'autres soulignent la nécessité de s'interroger sur la **qualité de l'offre commerciale** et de faire **ouvrir des boutiques qui soient adaptées à la demande et aux revenus des habitants du Pays Solesmois.**
- **La lutte contre la fermeture de commerces est un problème national.**
Deux positions s'opposent :
=> Le problème de stationnement en ville est en partie responsable de la fermeture des petits commerces. Pourquoi ne pas **regrouper quelques commerces alimentaires de qualité à proximité d'Intermarché** (Solesmes) ? Cela permettrait d'associer qualité des commerces et stationnement. Il faut penser aux actifs qui n'ont pas le temps de flâner et qui vont juste en centre-ville par utilité.
=> Dès qu'on a des zones commerciales, les petits commerces ferment. **Que restera-t-il du centre-ville si tous les petits commerces vont vers Intermarché ?** Quand on va au centre-ville, c'est aussi pour flâner et parce que c'est joli. L'activité économique est attractive si elle est accessible et esthétique (exemple d'aménagements à Valenciennes et au Quesnoy qui rendent le centre-

ville agréable). On pourrait **rendre certaines rues piétonnes (rue de Selle) et laisser plus de place aux terrasses.**

- Une personne mentionne la nécessité d'**accompagner les entreprises vers les nouvelles technologies.**

LE DEBAT CONTINUE - REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIÈRE

- **Pourquoi ne pas installer un système de distribution automatique** pour adapter les commerces au monde moderne ?

Une personne cite l'exemple d'une boulangerie qui fait de la distribution automatique (20 à 25% de son chiffre d'affaires). Cela permet aux gens qui rentrent tard le soir et qui voient les boutiques fermées d'avoir du pain par exemple. Peut-être qu'on pourrait l'adapter dans nos communes ?

Cette idée a suscité quelques réactions des participants :

=> Dans certaines communes, il y avait un distributeur automatique de pain et il a été supprimé parce que cela coûtait trop cher.

=> Il faut faire des études d'opportunité et de faisabilité.

- Quelques exemples cités en plénière :
 - ⇒ la zone commerciale du Quesnoy qui a été créée pour freiner l'évasion commerciale. Ils n'ont pas réussi à 100% mais le parking est plein tous les jours.
 - ⇒ à Valenciennes avec la création à venir d'une petite centralité commerciale au pied de l'université du Mont-Houy qui devrait accueillir un boulanger, un boucher et une enseigne de produits surgelés avec des places de parking alors que Carrefour est juste à côté.

LE DEBAT CONTINUE – REMARQUES DU PRESIDENT DE LA CCPS

- A Solesmes, beaucoup de vitrines se sont fermées.
A l'image de ce qui a été fait au niveau culturel, il faut **apporter à notre territoire une offre commerciale supplémentaire et adaptée** car l'offre génère aussi la demande. S'il n'y a pas d'offre, on ne sollicite personne et les habitants sont obligés d'aller faire leurs courses ailleurs. L'offre commerciale contribue à maintenir les habitants sur le territoire.
- Il faut par ailleurs **sensibiliser davantage les habitants à faire vivre leur territoire.** Cela semble essentiel.

⇒ Comment accompagner le maintien de l'activité agricole au regard des mutations progressives du secteur ?

- Une personne constate qu'au sein de la CCPS, il y a surtout des fermes de grandes cultures qui emploient peu de personnes et qui exportent beaucoup. Elle aimerait que **les formes d'agriculture qui embauchent davantage de personnes soient privilégiées : bio, circuits courts...**

INFORMATIONS TECHNIQUES

A titre de comparaison, quelle est la part du secteur tertiaire à l'échelle nationale ?

Le secteur tertiaire représente 78% des emplois en France.

Que sont devenus les 8% de surface agricole utile perdue entre 1988 et 2010 ?

Ces 8 % ont été consommés soit par l'espace urbain soit par le développement d'espaces naturels (boisements).

- Un participant propose d'**utiliser de préférence les productions locales dans les cantines du territoire ou pour le portage de repas aux personnes âgées**. Un débat s'engage sur le coût engendré :
=> Utiliser des produits frais, ça a un coût supplémentaire puisqu'il faut des cuisines pour préparer les repas alors qu'aujourd'hui, il s'agit surtout de faire réchauffer des plats fournis.
=> En réaction, quelques participants estiment que "consommer local, c'est surtout un changement d'habitudes" et émettent l'idée de créer une cuisine centrale et un système de redistribution dans les communes pour limiter le coût.
- Les participants souhaitent que **la diversification agricole soit encouragée** :
=> Certains prennent en exemple les quelques agriculteurs qui proposent des **chambres d'hôtes** : le bâti agricole peut avoir du cachet et cela représente un complément de revenus.
=> D'autres s'interrogent sur la possibilité de créer une **ferme pédagogique** à destination des écoles. Cela permettrait à l'habitant de se réapproprier son territoire.

⇒ **Comment allier développement de l'activité touristique et offre d'hébergement ?**

- **Débat sur la pertinence d'installer un hôtel** sur le territoire de la CCPS :
 - ⇒ Certains pensent que ce n'est pas en ayant un hôtel à Solesmes que cela fera venir des touristes et qu'un hôtel n'est pas pertinent pour ce territoire.
 - ⇒ D'autres estiment qu'il faudrait quand même un petit complexe pour accueillir les visiteurs professionnels ; d'autant qu'il y a une demande de la part des entreprises du territoire.
 - ⇒ Plutôt qu'un hôtel, quelques participants pensent qu'il faudrait plutôt convertir une grande maison de maître qui disposerait de 5 ou 6 chambres. Les chambres en ville fonctionnent bien et c'est plus sympa que de loger à l'hôtel.
- Pour de nombreux participants, **les chambres d'hôtes constituent un concept à développer**. Il existe déjà une offre de qualité sur le territoire de la CCPS mais ne faut-il pas développer les transports vers les hébergements existants ?
- Plusieurs pistes de réflexion ont été discutées pour soutenir le développement du tourisme :
 - ⇒ **féderer les centres équestres et les gîtes ruraux** pour que les uns fassent vivre les autres.
 - ⇒ **entretenir et connecter les circuits de randonnées VTT et pédestres** qui peuvent attirer aussi bien les habitants de la CCPS que les personnes des territoires voisins qui veulent s'aérer le week-end (balades courtes autour des villages et circuits plus longs).
 - ⇒ **Développer les moyens de communication et de signalétique** autour du potentiel touristique du territoire de la CCPS.
- Certaines actions en cours ou à venir ont également été abordées :
 - ⇒ Des **plaques informatives** ont été installées sur certains monuments
 - ⇒ Prochainement, possibilité de **créer son propre itinéraire de randonnée via internet** (sites de la CCPS et de l'Office de tourisme du Cambrésis)

LE DEBAT CONTINUE – REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIERE

Une personne propose d'**aménager des aires de repos pour les camping-cars** afin d'enrichir l'offre touristique du territoire.

⇒ **Comment adapter la mobilité en fonction des activités présentes sur le territoire et des besoins de la population notamment des actifs ?**

- Plusieurs participants estiment que ce qui manque vraiment sur le territoire, ce sont **des pistes ou des bandes cyclables et pédestres**. Et ajoutent que pour que ce soit vraiment agréable et sécurisé, il faudrait qu'elles soient vraiment **séparées de la route**.
- Certains mentionnent également qu'il n'y a **pas assez de possibilité de dépassement sur les routes** : " *On peut rester coincé derrière un tracteur assez longtemps.*"

=> Un participant attire l'attention sur le fait qu'il ne faille quand même **pas trop faciliter la circulation des voitures**.

- Quelques participants rappellent qu'il est bien dommage de **ne plus avoir de gare sur le territoire**.

Cet atelier a permis d'aborder les questions environnementales au sens écologique du terme. Ont ainsi été abordés : la ressource en eau, les risques de pollution due à l'activité humaine, la gestion des eaux pluviales, la question des risques d'inondation et de la transition énergétique.

ECHANGES ET PROPOSITIONS

⇒ Comment veiller à la protection de la ressource en eau ?

- Pour les participants, les **cours d'eau doivent être préservés puisqu'ils alimentent les nappes utilisées pour l'eau potable**. Un **contrôle sur les points de captage répertoriés** mais aussi un **relevé des points de captage agricole et autres non répertoriés** et non traités en termes de rejets sont nécessaires. Même si sur notre territoire, c'est certainement à la marge, il faut veiller à ne pas épuiser la ressource en eau sans contrôle.
- Outre le maintien de la ressource en eau, les risques de pollutions sont évoqués. **La Selle est polluée par un de ses affluents en amont « le Béart »**. Une étude a été lancée pour traiter ce problème. Elle a estimé un coût de travaux entre 5 et 6 M€ ! En amont de Solesmes la Selle est en bon état, c'est en amont du Béart qu'elle est polluée.
- **L'érosion des terrains** est une autre source de pollution car elle apporte des particules dans l'eau.
- La **pollution peut venir de certaines habitations qui ne sont pas raccordées à l'assainissement**. Les contrôles ont été faits, le raccordement est une obligation légale. Les habitants ont été prévenus, il existe des aides pour réaliser les travaux mais ça reste cher à financer.
- Les participants s'interrogent sur **les capacités de traitement des eaux usées par les stations d'épuration existantes**. Et, s'il ne faut pas envisager la création de nouvelles stations, en cas d'accroissement de l'urbanisation. Ce point doit être anticipé dans le PLU. De plus, le salage des routes en hiver pose des problèmes et nuit au bon fonctionnement des STEP et donc du traitement des eaux.
- La mise en place **de solutions alternatives, comme le lagunage** par exemple, est également proposée.

- Pour les participants, il faut **favoriser la perméabilité des sols** dans les aménagements futurs (trottoir, parking absorbant), mais aussi intervenir sur l'existant si c'est possible afin d'éviter d'engorger les stations.
- Il est proposé une **politique incitative pour installer des réservoirs d'eau pluviale**. Il faudrait pouvoir veiller à ce que les eaux ainsi récupérées et rejetées ne soient pas facturées par l'exploitant du réseau d'assainissement.

⇒ **Comment intégrer la nature en ville ? Comment préserver et valoriser les espaces naturels ?**

- **Recréer des espaces verts dans les villes** est une piste à explorer pour les participants.
- La question de la préservation des espaces naturels a surtout été traduite par les participants par une réflexion sur les moyens d'éviter d'utiliser des espaces naturels ou agricoles. En ce sens, plusieurs propositions ont été émises, qui rejoignent les réflexions de l'atelier « Habiter » :
 - => répertorier et **réemployer des zones délaissées** (exemple des anciennes voies ferrées). La réhabilitation de ces zones permettraient d'identifier des circuits et des cheminements nouveaux (type pistes cyclables).
 - => **Lutter contre les friches agricoles** comme à Avesnes les Aubert. Il s'agit de terrains délaissés qui ne sont même pas des jachères.
 - => Privilégier la **réhabilitation d'anciens hangars abandonnés** plutôt que la construction de nouvelles installations qui empiètent sur les terrains agricoles (exemple de Villers en Cauchies)
- Ce serait intéressant de **répertorier le "vieux chemin" à Vendegies-sur-Ecaillon pour en faire une zone de circulation douce** dans le futur PLUi. Mais cela pose la question des continuités entre les territoires, puisque à Vendegies-sur-Ecaillon on se trouve en limite de l'agglomération de Valenciennes.
- Si on ne veut pas consommer des espaces agricoles, **les villes doivent se développer sur elles-mêmes**. Il faut réutiliser les habitats existants.

INFORMATIONS TECHNIQUES

Est-ce qu'il existe des projets de protection des ZNIEFF et trames bleues et vertes ?

Le SCOT (d'échelle supra-communale) a répertorié des zones à protéger. Il faudra en tenir compte et les respecter dans le PLUi.

Dans le PLUi, le détail des trames bleues et vertes se fera-t-il à l'échelle de la parcelle ?

Sur certains secteurs elles pourront être déclinées de manière plus précise. Mais au moment du PADD on identifie plutôt les espaces qu'on veut protéger en cohérence avec l'existant. Par contre, au moment du REGLEMENT, toute parcelle devra correspondre à une zone de référence (naturelle, urbaine, à urbaniser...).

⇒ **Comment intégrer raisonnablement les risques dans l'aménagement du territoire ?**

- Le risque d'inondation a été particulièrement développé dans le groupe. D'après les photos aériennes des inondations de 2002, **les zones les plus inondées sont les zones urbaines les plus récentes.**
Ce point a suscité plusieurs questions (cf. encadré).

INFORMATIONS TECHNIQUES

Comment se fait-il que les zones d'habitat occupent 9 % des zones d'aléas moyen ou fort alors que les PPRI font des sondages et donnent des cartes d'aléa et d'enjeu ?

L'identification des zones urbaines soumises à l'aléa est liée à l'urbanisation existante, cela reprend des secteurs urbanisés avant la connaissance des risques inondation identifiés par les cartes d'aléa et d'enjeu.

Est-ce que les analyses et l'établissement des cartes du PPRI sont faits à partir de données fiables et récentes ?

Elles sont liées à une numérisation du terrain à partir de données topographiques et envoyées aux communes pour d'éventuelles erreurs. Dans tous les cas, elles sont plus fiables que les données de l'Atlas des zones inondables.

- Pour alimenter l'analyse du PPRI, **il faut récolter les données les plus fiables et les plus récentes possibles**, y compris en allant récupérer des informations auprès des habitants (exemple de Capelle, dont les habitants ont des informations).
- **Les élus doivent être impliqués** sur ces risques d'inondation, ils doivent assurer un relais auprès de la population car on déplore un manque d'implication des habitants dans les phases de concertation.
- Il faut aussi **informer les habitants pour qu'ils ne développent pas dans leur propre parcelle des surfaces imperméables** ! On doit rappeler les risques et expliquer pourquoi il est important de limiter les rejets vers le réseau de collecte.
- D'autre part, les participants soulignent l'importance d'**associer les agriculteurs à la prise en compte des zones inondables** pour leur faire prendre conscience des bons et mauvais gestes en la matière :
 - => préserver les haies
 - => certaines cultures favorisent l'érosion (betterave, chicorée)
 - => il ne faut pas faire de sillons dans le sens de la pente
 - => faire attention à ne pas combler certains talwegs

=> certains agriculteurs réalisent des fossés qui drainent l'eau et favorisent son infiltration.

- On peut **inventorier et protéger les haies qui ont une grande importance**. Elles sont utiles pour lutter contre les inondations, pour protéger la faune. Mais leur maintien, il faut négocier avec la chambre d'agriculture qui n'est pas toujours favorable.
Pourtant, la plupart des agriculteurs sont d'accord pour les préserver, voire les re-planter. Il suffit pour cela de définir l'emprise agricole minimum qu'on peut entourer de haies sans nuire à son exploitation.

⇒ **Comment s'inscrire dans une transition énergétique et diversifier les sources d'énergies du territoire ?**

- Beaucoup d'habitations sont devenues très énergivores et les habitants ont même de plus en plus de difficultés à payer leur facture de chauffage. C'est un enjeu économique d'isoler les habitations anciennes ! L'investissement dans l'isolation permet des économies à termes. Il en va de même pour les bâtiments publics.

INFORMATION TECHNIQUE

Le PLUi peut-il favoriser ou inciter à intervenir en termes d'isolation de l'habitat ancien ?

Comme cela a déjà été précisé, le PLUi pourrait encourager les propriétaires à intervenir sur l'isolation de l'habitat ancien sous forme de conseils.

- En ce qui concerne la diversification des sources d'énergies :
 - => **utiliser les réseaux de chaleur** peut être une solution, en récupérant la chaleur produite par les industries, voire les égouts.
 - => Se référer au document réalisé par une association régionale (*Impact Energie*) à l'issue d'un diagnostic qui fait des préconisations
 - => Le photovoltaïque peut être utilisé chez les particulier, dans les bâtiments publics et industriels, et pour les parkings.
 - => Concernant le biogaz issu de la méthanisation, un apport important de déchets organiques (surtout d'élevage) est nécessaire mais il y a peu d'élevage sur la CCPS
 - => Pour la filière bois, le Pays solesmois n'est pas suffisamment boisé (le bois est importé).

LE DEBAT CONTINUE – REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIERE

Selon certains participants, le photovoltaïque dédié uniquement à la production d'électricité ne serait pas rentable pour les particuliers. Il faut 10 ans pour amortir l'investissement et au bout de 10 ans, les cellules photovoltaïques commencent à se dégrader.

=> En revanche, les panneaux solaires semblent bien adaptés pour le chauffage de l'eau.

- Au niveau individuel il faut penser au coût de ces projets car s'équiper pour toute l'énergie de la maison est très coûteux. **Le problème du financement reste important** ! Il y a une baisse des aides au niveau national qui se cumule avec un moins grand nombre de projet subventionné (pompe à chaleur, géothermie ...).
- Il faut aussi que cela entre dans la **culture de la construction**.
- A propos de l'énergie éolienne :
 - => **Inventorier les projets en cours** pour connaître les besoins **et les harmoniser** en termes de parc, y compris avec les territoires voisins. Aujourd'hui, certains industriels installent de l'éolien au coup par coup sans cohérence d'ensemble. Ils investissent pour leur propre intérêt.
 - => **Penser autrement l'investissement**, au niveau des particuliers et pas uniquement par la collectivité (la 4C a abandonné son projet de financement collectif pour l'éolien). Pour être persuasif, il faut comparer investissement et retour sur investissement avant de s'engager.
 - => Il est dommage que le projet de ZDE (Zone de Développement Eolien) ait dû être abandonné suite à la loi visant à simplifier le cadre législatif et réglementaire applicable à l'éolien (2013).
 - => Attention à la « **pollution visuelle** ».

ATELIER 4 - PROFITER DU CADRE DE VIE

Comment le PLUi pourra garantir la qualité du cadre de vie en Pays solesmois ? Formes urbaines, architecture, paysages remarquables, espaces verts... la cohérence et le « bien vivre » reposent sur des orientations à définir ensemble.

ECHANGES ET PROPOSITIONS

⇒ Comment préserver l'identité du territoire ?

- Concernant l'environnement bâti, **un équilibre est à trouver entre préservation de l'aspect traditionnel des constructions et évolution de l'urbanisme**, qui doit notamment répondre à des contraintes d'économie d'énergie. Par exemple, il ne faut pas oublier que de nouveaux matériaux sont autorisés, même s'ils ne sont pas traditionnels (comme le bois par exemple).
- **Les participants soulignent leur attachement aux paysages.**
=> Mais ils sont conscients que les paysages sont liés à une activité économique qui évolue (agriculture). Se pose encore une fois la question de la **mesure entre conservation et dynamique d'évolution**.
=> Quid des conséquences des évolutions du secteur agricole (vaches laitières, puis vaches allaitantes et demain ?). Que va-t-on faire de les pâtures qui vont se libérer ? Peut-être de la culture ? **Il faut garder une zone verte autour des cours d'eau.**
- **Outre la qualité paysagère, la qualité de vie et le bien-être sont évoqués : notion de quiétude** et d'« équilibre de vie » à préserver. Le territoire est considéré comme proposant un très bon cadre de vie (on parle de la « vallée verte de l'Ecaillon » par exemple)..
- **Une certaine souplesse est nécessaire.**
=> Ne pas aller vers des règles trop strictes comme c'est le cas pour les périmètres autour des bâtiments classés (exemple du « gros caillon » qui impacte Sommaing-sur-Ecaillon).

LE DEBAT CONTINUE – REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIÈRE

- Cela veut dire qu'une personne qui veut faire construire dans une commune a tout intérêt à **aller voir le règlement du PLU avant d'acheter le terrain.**

LE DEBAT CONTINUE – REMARQUES DU PRESIDENT DE LA CCPS

- **Le PLU ne peut pas répondre à tout.**
- La **notion de mixité est essentielle**, qu'elle soit intergénérationnelle, sociale ou encore entre locatif/propriété.

⇒ **Comment intégrer au mieux les nouvelles constructions ?**

- « **Certaines habitations jurent** » : il faut faire attention à ce qui est **autorisé** mais cela reste très subjectif.
- Les participants se questionnent sur la **constructibilité en zone inondable** : il semblerait que le risque n'ait pas toujours été pris en compte, y compris dans des constructions récentes.
- **La question du partage de l'espace est évoquée.**
 - => Les participants constatent que les zones pavillonnaires consomment moins d'espace qu'avant (évolution des modes de vie et contraintes pour la gestion du foncier). Ne faut-il pas partager notre espace ?
 - => Mais il ne faut pas oublier pourquoi les gens sont venus habiter en Pays solesmois : notamment pour l'espace et la vue dégagée. Même si les parcelles sont plus petites, il faut veiller à maintenir une « bulle », une intimité pour chacun.
 - => **Proposer une offre diversifiée** : « il en faut pour tous les goûts ! »
- De même concernant le renouvellement urbain : privilégier la construction en « dents creuses », oui mais c'est difficile quand on est directement concerné !
- Question de **l'intégration d'un projet de 6 éoliennes dans le paysage** : il faut prendre en compte les besoins en électricité du territoire et **contribuer à l'effort sur les énergies renouvelables.**

⇒ **Quels aménagements pour notre attractivité ?**

- Pour les participants, **la présence de commerces et d'équipements** de proximité est primordiale :

=> L'attractivité du territoire est avant tout liée à la présence de services, d'emplois, à la proximité des centres commerciaux et au maintien des commerces de proximité.

=> Mais veut-on des supermarchés pour nos villages ? Les habitants ont besoin de petits commerces de proximité (beaucoup de villages ont perdu leurs commerces).

- Les **liaisons** entre les villages restent difficiles, il faudrait les améliorer pour favoriser l'installation de nouveaux habitants :
 - => Manque de transports en commun malgré le réseau Arc-En-Ciel
 - => Pourtant la vallée de l'Ecaillon n'est qu'à 9 minutes de Valenciennes et le secteur entre les deux vallées ressemble à l'Avesnois et est plutôt attractif.
- L'enjeu est de savoir comment faire venir et comment garder les habitants. Mais la question est aussi de déterminer s'il faut être attractif, si on le veut ? Ainsi les participants s'interrogent sur le **développement et/ou le maintien de la population des villages : c'est une volonté préalable à déterminer** pour faire les bons choix dans le PLUI.

LE DEBAT CONTINUE – REFLEXIONS COMPLEMENTAIRES EN PLEINIERE

- Il faudrait **au moins assurer le renouvellement de la population** pour maintenir le nombre d'habitants dans nos villages.

CONCLUSIONS

MOT DE CLOTURE DU PRESIDENT DE LA CCPS

De nombreux participants ont fait part de leur intérêt à contribuer à ce forum et de l'importance d'associer les habitants à la procédure de PLUi. Les échanges ont été très riches. On regrettera peut-être une participation un peu faible, c'est dommage.

En tant que document d'urbanisme, le PLUi ne peut pas répondre à tout. Toutefois, les contributions reçues et les échanges lors des différents groupes de travail permettent d'alimenter la réflexion sur les services et politiques proposées par la CCPS.

Le bilan des échanges de la matinée sera transmis aux élus de la commission intercommunale en charge de l'urbanisme, qui travaille sous la Vice-présidence de M. Didier ESCARTIN. Les enjeux soulevés ainsi que les propositions avancées qui concernent la planification de l'urbanisme seront débattues dans le cadre de l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU FORUM CITOYEN

- ⇒ **Un diagnostic partagé et complété avec les habitants**
- ⇒ **Des enjeux identifiés et discutés...**
Des idées et pistes de réflexion débattues
- ⇒ **Des thématiques transversales à tous les ateliers**
Les notions de **renouvellement urbain** et de **commerce de proximité** ont ainsi été abordées dans plusieurs ateliers.
- ⇒ **Des habitants intéressés** pour participer à l'élaboration du PLUi mais un **besoin de pédagogie** avéré pour mieux comprendre la démarche globale et les étapes de la procédure.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

A chaque étape de l'élaboration du PLUi de la CCPS, des temps de rencontre avec les habitants seront organisés. Pour l'année à venir, il s'agira de :

- Une **réunion publique** dans chaque commune de la CCPS (soit 15 réunions publiques) pour échanger sur la proposition de projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en cours d'élaboration
- Un **forum citoyen**, sur le même principe que celui organisé le 28 juin 2014, à propos des orientations d'aménagement dans les communes.
- Et toujours la possibilité de s'exprimer :
 - ✓ dans les **registres de concertation** disponibles en mairie et au siège de la CCPS pendant toute la durée de la procédure
 - ✓ **par mail** à l'adresse suivante : plui@ccpays-solesmois.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

L'ensemble des documents produits dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi sont consultables en mairie ou au siège de la CCPS durant les heures d'ouverture et en téléchargement libre sur le site internet de la CCPS : www.ccpays-solesmois.fr, rubrique « vivre ici / PLUI ». Un glossaire est également à votre disposition pour accompagner la lecture des documents du PLUi.

LISTE DES PARTICIPANTS

29 participants, dont 3 techniciens de la CCPS et son Président

Les ateliers Habitat et Economie ont été regroupés, faute d'inscrits suffisants à l'atelier Economie. Les groupes se sont ainsi équilibrés, comptant de 6 à 14 participants selon la répartition suivante :

- Habitat et économie : **9 participants et 2 techniciens de la CCPS**
- Environnement : **11 participants, le Président de la CCPS et 2 personnes en fin d'atelier**
- Cadre de vie : **5 participants et 1 technicien de la CCPS**

Participants

Sylvain BAILLIEUX
Jean-Michel BATAILLE
Mustapha BENSALAH
M. BEUDIN
Pascal BLANCHET
Jean-Marie BOUTELIER
Pierre COQUELET
Jean-Pierre DELBRASSINE
Laurence DERVAUX
Hubert DOUAY
Jean-François DRUON
Jean-Louis DUCHEMIN
Thierry DUCHEMIN
Georges FLAMENGT
Bertrand FOLLET

Michel GILET
Jocelyne GILLERON
Jean-René HUART
Claude JUST
Paul LANCELLE
Jean-Marc LEMEITER
Violaine LESCEUX
Olivier LESNE
Jean-Claude MAHY
Marie-Geneviève MAROUSEZ
Emile MICHAT
Caroline MESSIEN
Angelo PIAZZA
Philippe POTTIER
M.VANDEVILLE

Les élus et techniciens de la CCPS tiennent à remercier vivement les personnes ayant pris le temps de participer à ce forum pour la richesse et la franchise des débats, en comptant sur une implication grandissante des habitants du Pays solesmois tout au long de la démarche d'élaboration du PLU intercommunal !